

Commission de la Mobilité, des
Entreprises publiques et des
Institutions fédérales

du

MERCREDI 20 MARS 2024

Après-midi

Commissie voor Mobiliteit,
Overheidsbedrijven en Federale
Instellingen

van

WOENSDAG 20 MAART 2024

Namiddag

De openbare commissievergadering wordt geopend om 14.14 uur en voorgezeten door mevrouw Kim Buyst.

La réunion publique de commission est ouverte à 14 h 14 et présidée par Mme Kim Buyst.

De teksten die in cursief zijn opgenomen in het Integraal Verslag werden niet uitgesproken en steunen uitsluitend op de tekst die de spreker heeft ingediend.

Les textes figurant en italique dans le Compte rendu intégral n'ont pas été prononcés et sont la reproduction exacte des textes déposés par les auteurs.

De **voorzitter**: Vraag nr. 55040162C van mevrouw Dillen wordt omgezet in een schriftelijke vraag.

01 **Vraag van Kim Buyst aan Mathieu Michel (Digitalisering, Administratieve Vereenvoudiging, Privacy en Regie der Gebouwen) over "De versnelling van de uitrol van zonne-energie op overheidsgebouwen" (55040477C)**

01 **Question de Kim Buyst à Mathieu Michel (Digitalisation, Simplification administrative, Protection de la vie privée et Régie des Bâtiments) sur "L'accélération du déploiement de panneaux solaires sur les bâtiments publics" (55040477C)**

01.01 **Kim Buyst** (Ecolo-Groen): De Vlaamse overheid wil zonnepanelen op grote gebouwen volop stimuleren. Dat is een sterk initiatief dat wij toejuichen. Meer hernieuwbare energie betekent immers ook meer betaalbare energie. Ik stelde u een aantal maanden geleden een schriftelijke vraag, nr. 568, waarin ik u vroeg in welke mate onze federale overheidsgebouwen klaar zijn voor die Vlaamse verplichting. Tot nu toe hebben in heel België maar 36 federale gebouwen zonnepanelen, waarvan 16 in Vlaanderen.

Volgens uw antwoord moet er tegen 2025 zo'n 4.000 kilowattpiek (kWp) bijgelegd worden in Vlaanderen, oftewel het driedubbele van de capaciteit die er de afgelopen 15 jaar is geïnstalleerd in het hele land. Dat wil u op een jaar realiseren. Het voorbije jaar zou er volgens uw plannen 3.157 kWp worden bijgelegd, maar er zou daarvan maar 33 kWp gerealiseerd zijn.

Kan u dat laatste cijfer bevestigen? Hoeveel capaciteit aan zonnepanelen werd geïnstalleerd in 2023? Hoeveel capaciteit aan zonnepanelen zal worden gerealiseerd in 2024?

Wat zal er veranderen, zodat de effectieve realisatie van de projecten nu wel het beoogde doel zal halen?

Welke boetes verwacht u dat de federale Staat zal moeten betalen voor het niet-halen van de Vlaamse regelgeving?

01.02 **Staatssecretaris Mathieu Michel**: Mevrouw het Kamerlid, volgens de analyse van de Regie der Gebouwen van de nieuwe wetgeving en de gemaakte prognoses wordt de hoeveelheid zonnepanelen die geïnstalleerd moet worden om te voldoen aan de verplichting van de Vlaamse overheid ingeschat op 4.000 kWp of 4 megawattpiek (mWp). Ter informatie, momenteel zijn er 17 installaties in dienst in Vlaanderen, goed voor 4.114 kWp of 4,11 mWp. Daarvan kan momenteel slechts 33 kWp, geïnstalleerd in leper in 2023, worden meegeteld volgens deze nieuwe wetgeving in Vlaanderen.

Ik wil uw aandacht vestigen op het feit dat zodra de Vlaamse regering haar regelgeving bekendmaakte, de Regie der Gebouwen 15 bijkomende projecten lanceerde onder raamcontracten, goed voor ongeveer 3.400 kWp. Sommige van die projecten zijn al aan de gang en zouden in 2024 geïmplementeerd moeten zijn, andere zullen begin 2025 van start gaan. Met een aanlooptijd van ongeveer een tot maximaal twee jaar zouden die 15 projecten, die specifiek voor de Vlaamse regelgeving worden gelanceerd, op tijd klaar moeten zijn. Volgens de informatie van de Regie zou het dus niet nodig zijn om de strategie aan te passen.

Om voldoende panelen te garanderen, zijn echter nieuwe projecten gepland voor heel België in 2024, waarvan sommige ook specifiek voor Vlaanderen om eventueel geannuleerde of verminderde projecten als gevolg van problemen met bijvoorbeeld elektrische installaties of stabiliteit te compenseren. Tot slot stelt de Regie alles in het werk om haar verplichtingen na te komen en hoopt zij die tijd na te komen.

In het algemeen komt de Regie haar verplichtingen dus in alle transparantie na en toont ze haar engagementen voor een goed beheer van het vastgoedpatrimonium van de federale overheid. Via het door de federale regering goedgekeurde NEKP-plan zet de Regie actieve stappen om tegen 2040 een klimaatneutraal gebouwenpark te realiseren.

01.03 Kim Buyst (Ecolo-Groen): Mijnheer de staatssecretaris, ik moet eerlijk bekennen dat het antwoord mij niet helemaal geruststelt.

Ik hoor de Regie aangeven dat zij hoopt te kunnen voldoen aan haar verplichting. Wanneer wij echter van burgers verwachten dat zij voldoende investeren in hernieuwbare energie, moet de overheid het goede voorbeeld geven en moet ook de federale regering of de federale overheid haar deel doen. Ik hoor dat 15 bijkomende projecten zijn gestart in 2024, waarvan wordt gehoopt dat zij klaar zullen zijn eind 2024 of begin 2025.

Mijnheer de staatssecretaris, het is echter heel belangrijk dat u vooral blijft inzetten op het goede voorbeeld dat de federale overheid moet geven en dat wij ervan uit kunnen gaan dat de projecten zijn beëindigd in 2024, zodat wij aan de Vlaamse verplichting kunnen voldoen. Het zou immers te gek voor woorden zijn dat wij boetes zouden moeten betalen, omdat wij niet investeren in hernieuwbare energie.

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

02 Questions jointes de

- **Hervé Rigot à Mathieu Michel (Digitalisation, Simplification administrative, Protection de la vie privée et Régie des Bâtiments) sur "La rénovation de la prison de Huy" (55040801C)**

- **Samuel Cogolati à Mathieu Michel (Digitalisation, Simplification administrative, Protection de la vie privée et Régie des Bâtiments) sur "Le risque de fermeture des prisons de Huy et de Marneffe" (55041525C)**

- **Vanessa Matz à Mathieu Michel (Digitalisation, Simplification administrative, Protection de la vie privée et Régie des Bâtiments) sur "L'établissement pénitentiaire de Huy" (55041619C)**

02 Samengevoegde vragen van

- **Hervé Rigot aan Mathieu Michel (Digitalisering, Administratieve Vereenvoudiging, Privacy en Regie der Gebouwen) over "De renovatie van de gevangenis van Hoei" (55040801C)**

- **Samuel Cogolati aan Mathieu Michel (Digitalisering, Administratieve Vereenvoudiging, Privacy en Regie der Gebouwen) over "De mogelijke sluiting van de gevangenis van Hoei en van Marneffe" (55041525C)**

- **Vanessa Matz aan Mathieu Michel (Digitalisering, Administratieve Vereenvoudiging, Privacy en Regie der Gebouwen) over "De strafinrichting in Hoei" (55041619C)**

02.01 Hervé Rigot (PS): Madame la présidente, je suis sans doute le premier parce que ma question date du 15 janvier 2024. Cela fait donc deux mois que je souhaite la poser! Je ne vous cache pas que je trouve ce délai un peu trop long, surtout lorsque nos concitoyens attendent des réponses. Dans le cas présent, c'est plus qu'important et fondamental de les entendre.

Monsieur le secrétaire d'État, nous avons pu souvent discuter de l'état d'insalubrité de la prison de Huy. J'y ai été sensibilisé par M. Collignon et par M. Éric Dosogne, le bourgmestre faisant fonction. Depuis plusieurs années, cela m'a conduit à interroger aussi bien votre prédécesseur que vous-même,

notamment au sujet de la rénovation de cette prison. Il m'a toujours été répondu qu'elle aurait bien lieu après l'achèvement des travaux à Namur. Aujourd'hui, cela fait un an et demi que la prison de Namur est fonctionnelle. Pourtant, nous ne voyons toujours rien venir au sein de la prison de Huy.

Il en est résulté un rapport des pompiers, mettant en évidence soixante-six infractions, notamment quatre infractions majeures relatives aux installations électriques. Je pense notamment à la cabine haute tension. La situation est tellement catastrophique que le bourgmestre faisant fonction a, bien sûr, décidé de prendre le taureau par les cornes et de menacer de fermer cette prison. La situation est en effet dangereuse tant pour les détenus que pour le personnel de l'établissement.

Monsieur le secrétaire d'État, où en sommes-nous? Pouvez-vous me faire le point sur ce dossier de rénovation? La Régie des Bâtiments est-elle en possession des crédits nécessaires à celle-ci? Il est question de 600 000 euros. Êtes-vous en mesure de me fournir une planification définitive pour l'exécution de ces travaux de modernisation? En effet, il a été indiqué que, si les délais n'étaient pas respectés, la fermeture serait décidée par le bourgmestre.

02.02 Vanessa Matz (Les Engagés): Monsieur le secrétaire d'Etat, ma question est un peu plus récente que celle de mon collègue. Elle date du 21 février et concerne l'établissement pénitentiaire de Huy.

Le bourgmestre de Huy a pris le 19 février un arrêté de fermeture pour la prison de Huy. Cela fait des années que l'état de vétusté de l'établissement inquiète les autorités communales et le milieu judiciaire de manière large. Le dernier rapport incendie des pompiers serait accablant, pointant 66 infractions au niveau de l'installation électrique. Ce rapport confirme par ailleurs que la structure du bâtiment n'est plus du tout aux normes actuelles en matière de sécurité. Ce sont des problèmes qui ne sont évidemment pas neufs mais font l'objet de promesses depuis plus de vingt ans, une situation d'autant plus alarmante que la surpopulation carcérale est constante au sein de l'établissement.

Le bourgmestre déclare: "Normalement, 63 prisonniers peuvent être détenus dans la maison d'arrêt de Huy. Néanmoins, nous sommes très fréquemment à près de 100 prisonniers détenus. Est-ce que l'on s'imagine la surpopulation au sein de cet établissement? Tous les problèmes que cela provoque au sein même de la vie et au quotidien dans cette prison?" Je pense que les récents événements ne vont pas nous contredire.

L'arrêté prévoyait un délai de dix jours. Sauf si un accord est intervenu entre le dépôt de ma question et ce jour, celle-ci pourrait être fermée ou sur le point de fermer. Cela ne peut que nous inquiéter alors que la situation est critique dans toute la région. Alors que le budget total des travaux s'élèverait entre 19 et 24 millions, 600 000 euros auraient été débloqués pour les travaux!

Monsieur le secrétaire d'Etat, quels travaux entendez-vous entreprendre à brève échéance et à plus long terme? Quelles seraient les responsabilités si une défaillance électrique devait entraîner un accident ou un incendie?

02.03 Mathieu Michel, secrétaire d'État: Madame la députée, monsieur le député, il y a deux volets dans le dossier de la prison de Huy.

Premièrement, à court terme, je vous confirme que la Régie des Bâtiments et la Direction générale des Etablissements pénitentiaires (DG EPI) ont reçu un courrier émanant du bourgmestre de la ville de Huy leur signalant une série de manquements identifiés par le Service régional d'incendie lors d'une visite de contrôle. Très rapidement, la Régie des Bâtiments en concertation avec la DG EPI et leur structure Infrastructures a établi un plan d'action reprenant les différents travaux à réaliser pour chaque manquement.

Ce plan d'action signé par le ministre de la Justice et moi-même a été transmis au bourgmestre de Huy dans le timing demandé et a ensuite été présenté dans les détails lors d'une réunion avec le bourgmestre le 1^{er} mars. À l'occasion de cette réunion, le bourgmestre a imposé unilatéralement des *deadlines* majoritairement étalées sur l'année 2024 pour chacun des travaux à réaliser avec arrêté de fermeture si l'une de ces *deadlines* n'était pas respectée.

On peut clairement regretter que certaines de ces *deadlines* soient irréalisables compte tenu, entre

autres, de la législation sur les marchés publics, du temps d'obtention des commandes, etc. Cette situation est d'autant plus intenable que la position de l'Inspection des finances ne reconnaît pas, du point de vue de la législation des marchés publics, le caractère urgent dans l'organisation de ces travaux. La fermeture de la prison n'est donc pas inévitable si le bourgmestre nous laisse le temps d'effectuer les travaux dans des délais raisonnables.

Concernant le fait que ces travaux n'aient pas été réalisés en 2022, la Régie des Bâtiments a souhaité statuer en premier lieu sur les travaux de rénovation prévus dans le plan pluriannuel d'investissement (PPI) qui englobe ces travaux pour répondre aux manquements en matière de prévention d'incendie. Le montant estimé pour la réalisation des premiers travaux annoncés dans le plan d'action proposé au bourgmestre s'élève à environ 900 000 euros TVAC.

Pour rappel, au cours des dernières années, la Régie des Bâtiments a fait procéder à divers travaux relatifs à la sécurité au sein de la prison de Huy comme le placement de plusieurs portes coupe-feu notamment dans la buanderie, dans les cuisines ou encore dans les espaces cellulaires et dans les ateliers, le placement d'un système BIM dans les ailes cellulaires ainsi que la mise en conformité dans l'installation au gaz pour la chaufferie principale.

Deuxièmement, le long terme. Les travaux de rénovation de la prison de Huy sont repris dans le plan pluriannuel d'investissement de la Régie des Bâtiments pour un budget qui avait été estimé, au début du PPI, à 20 610 000 euros. Malheureusement, ils sont repris pour après 2026. Les crédits devront donc être octroyés lors de l'élaboration du budget de l'année 2027. Les travaux ne pourront être réalisés qu'après octroi de ces crédits. C'est une décision concertée avec le ministre de la Justice et les membres du gouvernement qui ont approuvé le PPI. On peut le regretter mais des choix ont été posés en fonction de l'urgence et des moyens financiers et humains.

Concernant la prison de Marneffe, des travaux ont déjà été effectués dans cette prison. Les planchers de la zone administrative au-dessus de la salle des visites ont été renforcés. La cuisine quant à elle ne pose pas de problème. Des travaux électriques ont été réalisés récemment par la Régie des Bâtiments afin de permettre la modernisation d'une partie des appareils de cuisson; la chaudière vapeur qui présentait des pannes à répétition va pouvoir être mise hors service dès la fourniture des nouveaux appareils de cuisson. Dans les ateliers, il reste une chaudière en ordre de marche, qui permet d'assurer le chauffage de l'ensemble des blocs.

Enfin, concernant la migration du centre de formation de Marneffe vers Liège, je vous prie de bien vouloir noter que le programme des besoins de la Justice est à l'étude car la tour Paradis à Liège n'est pas en mesure de répondre à 100 % des demandes de la Justice.

De manière plus générale, je rappelle aussi que l'État est son propre assureur. S'agissant de la question de la responsabilité, elle différera en fonction de la nature du manquement. Si le manquement est dû à la Justice, alors ce sera la responsabilité de la Justice, c'est logique. Si le manquement est dû à la Régie des Bâtiments, il s'agira de la responsabilité de la Régie des Bâtiments.

02.04 **Hervé Rigot (PS):** Monsieur le secrétaire d'État, force est de constater que je vois deux choses ici.

D'abord, sur le court terme, vous regrettez qu'il y ait une menace du bourgmestre de fermer l'établissement. Ce serait une décision unilatérale et les délais ne vous permettraient pas d'y arriver. Mais finalement, à qui la faute si aujourd'hui on est dans cette situation en termes de sécurité? Vous dites tout ce qui a été fait. Je ne peux pas entendre quand on parle de sécurité qu'on soit dans de tels délais et qu'on dise "on ne va pas être en mesure de le faire, parce que les délais de marché public ne le permettent pas, parce que les délais sont trop courts". Alors, il faut une alternative.

L'alternative est de trouver une solution pour que les détenus et le personnel soient en sécurité. Cette alternative, si elle n'est pas possible dans le bâtiment, doit se faire ailleurs. Dès lors, si cela ne peut avoir lieu par une décision de votre part et de celle de votre collègue de la Justice, il faudra bien effectivement que M. Dosogne prenne ses responsabilités et je ne peux que le soutenir dans cette attitude.

Ensuite, il y a la rénovation. En 2020, nous parlions déjà de ce dossier ensemble ici. Vous me dites

maintenant que la meilleure perspective est 2027.

On est donc dans un bâtiment vétuste et insécurisé n'offrant de condition digne d'accueil ni pour les détenus ni pour le personnel. Et vous nous dites que la meilleure perspective est 2027 pour commencer les travaux! Là aussi, il y a des actions à prendre pour trouver des alternatives mais certainement pas maintenir le personnel et les détenus dans de telles situations. C'est incompréhensible!

Cette incompréhension est soulignée de manière générale par le personnel des prisons que ce soit à Marneffe, à Huy ou à Lantin. Les problématiques de surpopulation, de qualité des bâtiments ou encore de charge de travail doivent être pris en considération rapidement. Je comprends et soutiens tant le personnel que le bourgmestre de Huy faisant fonction dans leur ras-le-bol. Aujourd'hui, je suis comme Sœur Anne: je ne vois encore une fois rien venir!

02.05 Vanessa Matz (Les Engagés): Monsieur le secrétaire d'État, je me demande si vous et votre gouvernement avez conscience de la poudrière que représentent les différents établissements pénitentiaires avec les conditions de travail du personnel et les conditions indignes dans lesquelles les détenus sont logés.

Depuis le début de la législature, nous clamons qu'il y a un vrai problème dans les établissements pénitentiaires. Oui, nous reviendrons tout à l'heure sur Lantin. Il est effectivement assez paradoxal de pointer du doigt un bourgmestre – qui n'est pas de ma formation politique et je suis très à l'aise pour en parler – ne sachant plus à quel saint se vouer et qui doit entreprendre des mesures de restriction et de fermeture pour assurer des conditions de sécurité.

Certes, il y a les questions de marché public. Mais ces questions n'ont peut-être pas été anticipées par votre ministère ou par le gouvernement. Maintenant, on a le nez dessus... évidemment qu'on est trop tard!

Pour ce qui est de la rénovation du bâtiment plus globalement, nous avons à nouveau l'impression que vous vous dites "après moi, les mouches". Ce ne sera pas pour votre législature et nous verrons bien ce que les autres feront.

Je trouve votre attitude loin d'être responsable, d'autant plus au vu de la surpopulation carcérale et des problèmes qu'elle implique. Je ne pointerai pas à nouveau l'évènement dramatique et indigne d'un Etat de droit qui s'est produit à la prison d'Anvers. Le peu d'actions entreprises avec votre collègue de la Justice sous cette législature en matière de rénovation des établissements pénitentiaires est assez éloquent.

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

03 Question de Louis Mariage à Mathieu Michel (Digitalisation, Simplification administrative, Protection de la vie privée et Régie des Bâtiments) sur "Le "Manuel des relations clients" de la Régie des Bâtiments" (55040996C)

03 Vraag van Louis Mariage aan Mathieu Michel (Digitalisering, Administratieve Vereenvoudiging, Privacy en Regie der Gebouwen) over "Het 'handboek voor klantenrelaties' van de Regie der Gebouwen" (55040996C)

03.01 Louis Mariage (Ecolo-Groen): Madame la présidente, monsieur le secrétaire d'État, dans votre note de politique générale pour l'année 2024, vous dites qu'un "manuel des relations clients" remplacera l'actuel règlement administratif et sera présenté au Conseil des ministres pour la fin de l'année 2023.

Monsieur le secrétaire d'État, ce manuel a-t-il été présenté? Si oui, quels sont les principaux changements avec le règlement administratif actuel?

03.02 Mathieu Michel, secrétaire d'État: Madame la présidente, monsieur Mariage, *le Manuel des relations clients* est dans sa phase finale. Il devrait être soumis au Conseil des ministres avant la fin de cette législature. On a vu dans la question précédente que la responsabilité était importante. Au niveau des changements, outre les mises à jour et les clarifications des divers droits et obligations de la Régie

des Bâtiments et de ses clients, une plus grande attention a été accordée à la relation entre les deux parties, aux procédures à suivre dans la mise à disposition des surfaces de travail ainsi qu'à la réalisation et la gestion pendant la durée de vie du bâtiment. L'accent a également été mis sur les conséquences possibles en cas de non-conformité et de non-respect des obligations respectives des parties.

Dans cette optique, la Régie des Bâtiments fournira davantage d'assistance technique à ses clients pour certains aspects. Ainsi, de manière non exhaustive et sous condition de l'approbation par le Conseil des ministres, plusieurs évolutions peuvent être mises en exergue comme:

- la norme d'occupation et le programme des besoins qui seront désormais le point de départ de tout nouveau dossier. En effet, ils jouent un rôle central dans l'approbation d'un projet de mise à disposition de surfaces de travail;

- une convention d'hébergement par bâtiment entre le client et la Régie des Bâtiments qui confirmera les accords pris avec les délais et les conséquences en cas de départ anticipé;

- des distinctions claires de principe entre la responsabilité de la Régie des Bâtiments et celle du client pendant la durée de vie de l'immeuble, notamment entre les travaux d'installation et d'investissement qui sont du ressort de la Régie, tant pour le bâtiment qu'en cas de ... (?) du client et l'entretien locatif qui est du ressort du client. Cette maintenance devra également être effectuée de manière correcte et complète.

- le soutien technique au client par la rédaction par la Régie des Bâtiments de contrats de maintenance et/ou d'accords-cadres que le client pourra utiliser, de contrats-types pour l'assistance technique d'un *Integrated Workplace Management System (IWMS)* avec intégration des documents techniques du bâtiment.

Ce manuel vient en complément de toute l'évolution de bonne gestion initiée comme le PPI, l'organigramme, l'organisation du comité de direction ou l'implémentation d'un nouvel outil de travail, outil essentiel pour ne plus se retrouver dans les situations que nous venons d'évoquer dans la question précédente.

03.03 Louis Mariage (Ecolo-Groen): Merci, monsieur le secrétaire d'État, pour cette réponse claire. Je vais quand même signaler qu'il y a un peu de retard, mais l'important est d'y arriver. Je reste convaincu qu'un cadre clair et cohérent ne pourra que renforcer le rôle de la Régie des Bâtiments et garantir la pérennité du parc immobilier fédéral. Comme vous venez de le dire, il s'agit aussi d'éviter les situations qui viennent d'être évoquées.

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

04 Question de Louis Mariage à Mathieu Michel (Digitalisation, Simplification administrative, Protection de la vie privée et Régie des Bâtiments) sur "Le plan pluriannuel d'investissement de la Régie des Bâtiments" (55040997C)

04 Vraag van Louis Mariage aan Mathieu Michel (Digitalisering, Administratieve Vereenvoudiging, Privacy en Regie der Gebouwen) over "Het meerjareninvesteringsplan van de Regie der Gebouwen" (55040997C)

04.01 Louis Mariage (Ecolo-Groen): Monsieur le secrétaire d'État, cette question sera un peu plus longue.

Une nouvelle fois, d'après l'accord de gouvernement, un plan pluriannuel d'investissement (PPI) sera rédigé pour la Régie des Bâtiments en priorité, afin de rendre efficaces sur le plan énergétique les bâtiments immobiliers de l'État fédéral. De plus, le Conseil des ministres a approuvé le 10 décembre 2021 l'actualisation annuelle du PPI de la Régie des Bâtiments. Or il n'a plus été mis à jour depuis 2021.

La priorisation de l'efficacité énergétique des bâtiments fédéraux est cruciale, d'abord sur le plan environnemental, mais aussi économique, réduisant les budgets à long terme. La Régie des Bâtiments,

en tant qu'entité responsable de la gestion et de l'entretien des infrastructures publiques, doit jouer un rôle exemplaire dans l'adoption de pratiques visant à réduire la consommation d'énergie et à minimiser l'empreinte carbone des espaces qu'elle gère.

Dès lors, monsieur le secrétaire d'État, quelles mesures spécifiques pourrions-nous voir dans le futur PPI qui contribueront à la décroissance de la consommation énergétique des espaces de la Régie?

Comment comptez-vous communiquer les avancées énergétiques de vos bâtiments qui ont suivi les objectifs du futur PPI?

Comme quiconque ayant dû rénover un bien l'a vécu, ces dernières années, les coûts de construction ont considérablement augmenté en raison de la crise économique. Je suis donc curieux de savoir quels sont les principaux effets sur le plan pluriannuel d'investissement. Enfin, en quoi cela affecte-t-il les objectifs climatiques et énergétiques visant à obtenir un patrimoine immobilier climatiquement neutre d'ici 2040?

04.02 Mathieu Michel, secrétaire d'État: Monsieur le député, je vous remercie de votre question. L'actualisation du PPI se poursuit et devrait s'achever prochainement.

Concernant plus particulièrement vos questions, l'ensemble du PPI et les TPI visent bel et bien une diminution des émissions de gaz à effet de serre, tout en tenant compte des demandes spécifiques du client. Nous n'intervenons jamais sans rester attentifs, bien entendu, aux économies d'énergie.

Actuellement, les mesures permettant de réduire les consommations énergétiques sont celles que reprennent les fiches PAM pour la mise en œuvre des politiques et mesures climatiques fédérales 2021-2030, à savoir: la réduction des surfaces locatives, en priorité à Bruxelles; l'équipement des sites qui le permettent par des panneaux photovoltaïques; le renouvellement des lumières par du LED; la construction de bâtiments à un taux énergétique plus efficace, notamment les nouvelles prisons; la rénovation des surfaces et de l'enveloppe extérieure des bâtiments, y compris des bâtiments énergétiquement performants.

Les gains accumulés sont estimés par la Régie des Bâtiments à une hauteur de 27 000 tonnes de CO₂ par an pour l'ensemble des projets du PPI. L'évaluation de la diminution de CO₂ est faite avant la réalisation du projet et la vérification est faite via le relevé annuel transmis à l'Europe. Ce dernier mesure la diminution globale des consommations. Comme j'ai pu le signaler à votre collègue Mme Buyst, la Régie répond donc en toute transparence à ses obligations et démontre sa volonté de bonne gestion du patrimoine immobilier de l'État fédéral.

Au travers du plan PNEC approuvé par le gouvernement fédéral, la Régie agit activement afin d'atteindre un parc immobilier climatiquement neutre en 2040. Il n'en reste pas moins que cet objectif de neutralité carbone à atteindre est une tâche considérable vu la diversité et la vétusté du patrimoine géré par la Régie des Bâtiments. Parvenir à l'objectif demandait déjà des moyens financiers et humains importants et supplémentaires. Les différentes crises que nous connaissons depuis 2020 ne font qu'augmenter l'ampleur des besoins à la mesure de l'inflation générale mais les objectifs restent identiques. La Régie continue à mettre tout en œuvre pour les atteindre.

04.03 Louis Mariage (Ecolo-Groen): Une nouvelle fois, je préfère aborder les choses de façon positive et j'entends que les choses avancent. Tant mieux. Néanmoins, j'ai tout de même envie de rappeler que l'heure tourne. Il y a quelques jours à Rio, la température dépassait les 62 C°, les changements climatiques sont là et nous allons les vivre de plein fouet. Le chantier qui nous attend pour mettre aux normes nos bâtiments et nous assurer que nous serons à la hauteur est absolument dantesque. Je ne veux en aucun cas minimiser la charge de travail colossale que cela représente pour la Régie des Bâtiments et le challenge que représente le fait d'être capables de répondre à ces besoins. Dès lors, j'ai envie de souligner que c'est une bonne chose, que nous avançons. Néanmoins, je demande à voir. J'espère que nous réussirons à être à la hauteur de tout cela. Il reste encore beaucoup de travail, et si ce n'est pas dans cette législature, que cela puisse tout du moins se faire très rapidement par la suite afin que nous puissions atterrir pour le bien commun.

*Het incident is gesloten.
L'incident est clos.*

05 Vraag van Frank Troosters aan Mathieu Michel (Digitalisering, Administratieve Vereenvoudiging, Privacy en Regie der Gebouwen) over "Het Rijksadministratief Centrum (RAC) in Hasselt" (55041051C)

05 Question de Frank Troosters à Mathieu Michel (Digitalisation, Simplification administrative, Protection de la vie privée et Régie des Bâtiments) sur "La Cité administrative de l'État (CAE) à Hasselt" (55041051C)

05.01 Frank Troosters (VB): *De Regie der Gebouwen was enige tijd geleden op zoek naar een nieuwe werkplek voor de federale ambtenaren die momenteel werken in het RAC in de Voorstraat te Hasselt. Momenteel huurt de Regie de site. Het huurcontract loopt tot 2025. Men hoopte de federale ambtenaren in de toekomst onder te brengen op een nieuwe locatie dicht bij het station van Hasselt.*

Bij een vorige vraag naar de stand van zaken in dit dossier gaf u aan om de mogelijkheid tot een verlengd verblijf op de huidige locatie te onderzoeken.

Wat is de huidige stand van zaken in dit dossier? Werd er een overeenkomst bereikt inzake een verlengd verblijf op de huidige locatie? Zo ja, aan welke voorwaarden (oppervlakte/vierkante meters, huurprijs, duur...)? Zo neen, waarom niet? Wat waren de obstakels? Zal dit alsnog gebeuren?

Zal er nog verder overleg plaatsvinden? Wat zijn de mogelijke alternatieven?

05.02 Staatssecretaris **Mathieu Michel**: Mijnheer Troosters, de Regie van Gebouwen heeft me laten weten dat ze nog steeds de verschillende mogelijkheden bestudeert om de federale overheidsdiensten in Hasselt te huisvesten. Het gaat om een complexe verhuis waarbij verschillende partijen betrokken zijn. Uiteraard willen alle partijen de nodige studies doen en voorbereidingen treffen, alvorens een beslissing te nemen.

Er moeten dus verschillende studies uitgevoerd worden om de haalbaarheid van de verschillende projecten en de bijbehorende kosten in te schatten. Deze studies zullen enige tijd in beslag nemen. Toch is er meermaals overleg geweest met de eigenaar van de huidige site en zijn er ook al verschillende bezoeken aan de site georganiseerd. De gesprekken en onderhandelingen zijn dus nog gaande. Momenteel is er echter nog geen akkoord bereikt over een verlenging van het gebruik van de huidige locatie of een verhuis naar een andere locatie.

De doelstelling blijft bewaard om te garanderen dat de federale overheidsdiensten ook na 2025 in Hasselt gehuisvest blijven.

05.03 Frank Troosters (VB): Het blijft dus een *work in progress*, maar de einddatum van het huurcontract komt wel heel dichtbij. Dat project loopt nu al twee jaar, dus ik hoop dat er heel snel een doorbraak komt en een definitieve oplossing.

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

06 Question de Vanessa Matz à Mathieu Michel (Digitalisation, Simplification administrative, Protection de la vie privée et Régie des Bâtiments) sur "La panne d'électricité à Lantin, un établissement pénitentiaire où la situation devient intenable" (55041786C)

06 Vraag van Vanessa Matz aan Mathieu Michel (Digitalisering, Administratieve Vereenvoudiging, Privacy en Regie der Gebouwen) over "De stroomonderbreking in Lantin, een strafinrichting waar de toestand onhoudbaar wordt" (55041786C)

06.01 Vanessa Matz (Les Engagés): Madame la présidente, monsieur le secrétaire d'État, nous terminions tout à l'heure sur l'état désastreux de la prison de Huy. Nous arrivons maintenant à Lantin, où ce n'est guère mieux.

Nous avons appris qu'un incident, un de plus, aux conséquences potentiellement gravissimes, a touché la prison de Lantin le 28 février dernier. En effet, une coupure de courant a touché la région de l'établissement pénitentiaire. Celui-ci dispose de quatre groupes électrogènes pour pallier ce type de

coupure, mais trois d'entre eux ne se sont pas déclenchés, entraînant un blackout dans la prison.

Cette panne a eu de nombreuses conséquences: perte de toute la téléphonie, perte du réseau informatique, perte de toutes les commandes de serrures électriques, coupure de la chaufferie, perte d'une grande partie des éclairages, y compris les éclairages de secours, perte de l'alimentation en eau (eau sanitaire et bouche incendie), un véhicule de police bloqué dans un sas, des détenus bloqués dans la cour, la perte des ascenseurs, etc.

On peut saluer la bonne gestion de cette situation de crise par les équipes sur place et se réjouir qu'il n'y ait pas eu d'incidents graves à cette occasion. C'est un peu de chance, car la panne a eu lieu en semaine, en horaire de jour et avec une équipe technique au complet sur le site. Mais les conséquences auraient pu être catastrophiques.

Ces dysfonctionnements ne sont, eux, pas le fruit du hasard. Il nous revient que deux des trois groupes électrogènes défaillants auraient dû être remplacés en novembre 2023, sans que la prison n'ait aucune nouvelle depuis sur la programmation des travaux. Fort heureusement, des techniciens présents ont pu en relancer un après une demi-heure et l'autre après une heure. Le troisième groupe électrogène défaillant avait fait l'objet de nombreux rapports de signalement depuis son installation (démarrages intempestifs, non-déclenchement en cas de panne électrique, non-retour sur le réseau lors du rétablissement).

Monsieur le secrétaire d'État, comment expliquez-vous cette situation critique ? Comment entendez-vous remplacer ces groupes électrogènes qui devaient être remplacés en novembre dernier? Pourquoi n'avez-vous pas tenu la prison au courant? Des interventions sont-elles planifiées concernant celui qui a fait l'objet de nombreux rapports de signalement? Quand auront-elles lieu? Pourquoi n'y a-t-il pas eu de suites à ce jour face aux signalements?

06.02 Mathieu Michel, secrétaire d'État: Merci pour votre question, madame la députée. En premier lieu, je tiens à souligner l'efficacité et la rapidité d'action du personnel de la prison, qui a dû faire face à une situation compliquée et inédite.

Les événements qui se sont déroulés sont le résultat de défaillances en cascade, à commencer par celle du gestionnaire du réseau. Ensuite, le déclenchement des installations de secours a posé de graves problèmes à la gestion de la prison. Un marché de remplacement de trois groupes électrogènes a été engagé en 2023 et sa concrétisation est prévue tout prochainement.

La Régie des Bâtiments m'informe que les informations avaient bien été transmises au service technique de la prison. En outre, des actions entreprises par le fournisseur de l'appareil et la firme qui l'avait installé ont bien eu lieu pour tenter de déceler les problèmes qui amenaient le groupe électrogène défectueux à dysfonctionner à répétition, mais aucune des pistes probables n'a pu résoudre le problème.

Nous avons donc élargi la zone d'investigation, ce qui nous a menés à prévoir quatre phases d'intervention: la modification de la cabine du quartier des femmes, avec le remplacement du système de réenclenchement automatique (le cahier des charges est en cours de rédaction); la modification du système de délestage du tableau général basse tension; la vérification qu'aucun appareil ne se met en défaut à la suite des travaux réalisés après les deux précédentes phases; et, enfin, le remplacement de la platine LCD de commande du groupe.

Toutes ces interventions sont bien prévues pour le groupe du bloc O, mais le timing de chacune d'entre elles dépendra des résultats de chacune de ces phases.

Madame la députée, la Régie met tout en œuvre et avait déjà entrepris des démarches afin de solutionner le problème, et ce, avant la panne de ce 28 février, qui est regrettable.

06.03 Vanessa Matz (Les Engagés): Monsieur le secrétaire d'État, quand j'entends votre réponse, j'ai l'impression d'entendre "Tout va très bien, madame la marquise!". Au fond, les personnes qui se plaignent de problèmes techniques ne sont sans doute pas légitimes, puisque la Régie des Bâtiments a fait tout ce qu'il fallait.

Je reste très perplexe face aux différentes pannes qui surviennent sur ces groupes, malgré les interventions que vous avez signalées. Si tout cela a été fait, pourquoi cette panne a-t-elle eu lieu et pourquoi n'y a-t-il pas de solution proposée? Je ne comprends pas pourquoi ces dénonciations ont lieu de la part du personnel et de la direction. Le personnel mais aussi des détenus sont mis en danger. Or vous dites que la Régie a fait tout ce qu'elle devait faire et que cela va prendre du temps.

Comme pour la prison de Huy, je suis extrêmement perplexe quant à l'agilité demandée dans un établissement pénitentiaire extrêmement vétuste, pour lequel la question de la surpopulation est aussi fort préoccupante.

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

07 Question de Vanessa Matz à Mathieu Michel (Digitalisation, Simplification administrative, Protection de la vie privée et Régie des Bâtiments) sur "Les mesures prises par la Régie des Bâtiments pour les bâtiments de la police fédérale" (55041790C)

07 Vraag van Vanessa Matz aan Mathieu Michel (Digitalisering, Administratieve Vereenvoudiging, Privacy en Regie der Gebouwen) over "De maatregelen van de Regie der Gebouwen met betrekking tot de gebouwen van de federale politie" (55041790C)

07.01 **Vanessa Matz** (Les Engagés): Monsieur le secrétaire d'État, je n'ai pas décidé de vous embêter mais je me permets de relayer, dans des domaines qui me sont très chers et qui sont ceux de la justice, de la police et de la sécurité, des préoccupations qui me semblent quand même assez alarmantes.

L'actualité du 5 mars a mis en lumière l'état des bâtiments de la police fédérale. Ce n'est pas la première fois que nous abordons ce sujet. Des membres de la police fédérale ont ainsi dénoncé l'état des bâtiments à Liège et à Auderghem, qualifiant la situation de catastrophique. Selon eux, un désinvestissement chronique a provoqué une dégradation importante de leur lieu de travail. Les exemples de dégradations de ces lieux sont nombreux mais on peut en citer quelques-uns.

À Liège, on déplore un manque de sanitaires, des policiers travaillent dans des locaux sans lumière, il y a deux douches pour 300 membres du personnel, l'électricité n'est pas aux normes, de l'amiante est présente, les plafonds tombent à Saint Léonard. À Auderghem, on dénonce une porte de garage principale en panne depuis des mois, le fait qu'il pleuve à de nombreux endroits du bâtiment, des douches condamnées en raison d'un risque de légionellose et la présence d'amiante. De même à Mons, il y a des seaux dans les couloirs car il pleut. Il y a eu le feu au plafond à cause d'une boîte de déviation en contact avec l'eau.

Johan Vanderborght, chef du service communication de la Régie des Bâtiments, a réagi à ces dénonciations. À Auderghem, il a précisé les éléments suivants: les douches ont été condamnées récemment (début février), la STIB a été informée et c'est elle qui a effectué les rectifications; la Régie n'est pas au courant des problèmes d'éclairage mais peut réagir assez rapidement; il n'y a pas eu de signalement concernant la dégradation d'amiante dans le bâtiment; des infiltrations en toiture sont apparues et seront résolues le plus rapidement possible (annonce du 15 février); le problème de garage est très récent et une intervention dans le courant du second semestre 2024 est prévue.

Quant à Liège, des budgets importants ont été débloqués par la Régie pour rénover le site de Saint Léonard. Elle a aussi prévu la rénovation des sanitaires (770 000 euros) et les travaux devraient débuter très prochainement. Les travaux de rénovation de la chaufferie sont également prévus. Les travaux de rénovation électrique sont terminés. Des douches sont disponibles et un projet de containers douches avait été prévu mais n'a finalement pas été confirmé par les autorités locales de la police fédérale.

Les travaux de sécurité incendie sont prévus. C'est un investissement d'environ un million d'euros à partir du printemps 2024. Cela concerne trois blocs. L'installation de préfabriqués de bureau est prévue. Il y a une procédure de marché public. Pour la présence d'amiante, les mesures sont prises systématiquement.

Monsieur le secrétaire d'État, confirmez-vous que l'ensemble des mesures ont bel et bien été prises et qu'elles seront exécutées dans les plus brefs délais? Est-ce que la Régie des Bâtiments a pris d'autres

mesures depuis lors, par exemple en ce qui concerne le problème d'éclairage à Auderghem? Est-ce que certains problèmes ont été définitivement résolus depuis lors, par exemple en ce qui concerne les infiltrations dans la toiture, pour éradiquer définitivement le problème à Auderghem, et celui des sanitaires à Liège? Des mesures ont-elles été prises pour éradiquer l'amiante? Au-delà de ces questions, comment comptez-vous assurer le suivi de ces situations?

07.02 Mathieu Michel, secrétaire d'État: Merci beaucoup pour votre question, madame Matz. Je vous confirme les mesures que vous citez. Je peux aussi ajouter les précisions suivantes. Concernant le site d'Auderghem, pour les douches contaminées, comme les discussions ont été très compliquées avec la STIB, la police fédérale va placer un boiler électrique afin d'être indépendante des installations de la STIB. Pour les problèmes d'amiante, la Régie n'a pas reçu d'information sur les dégradations de l'amiante sur place. Je rappelle que le rôle de l'occupant est d'observer l'évolution ou la dégradation de l'amiante présente sur le site et de communiquer ces informations à la Régie. Pour les infiltrations en toiture, la Régie a pu réaliser des visites sur place pour trouver les sources d'infiltration au niveau de la toiture. L'intervention pour la réparation est prévue aujourd'hui. Enfin, pour le problème de la porte de garage, il était prévu une intervention dans le courant du deuxième semestre 2024. La Régie des Bâtiments analyse la possibilité de programmer l'intervention plus tôt.

Quant à Liège, il y a plusieurs bonnes nouvelles pour le site de Saint Léonard. Les travaux de rénovation électriques sont terminés. Ceux de la chaufferie avancent et seront terminés pour la prochaine période de chauffe. Pour les sanitaires, les travaux vont commencer prochainement et s'étaler sur plusieurs mois de manière à maintenir des ensembles de sanitaires opérationnels en permanence. Des douches sont disponibles sur le site. Des travaux de mise en conformité incendie du bloc M seront prochainement publiés et réalisés. L'installation de préfabriqués de bureaux est aussi envisagée pour combler le manque de bureaux disponibles. Enfin, des travaux de remplacement de faux plafonds et de luminaires des blocs A et B seront prochainement publiés et donc réalisés.

Actuellement la présence d'amiante sur site de Saint-Gilles ne nécessite pas son enlèvement complet, mais des mesures doivent être prises lors de travaux dans les zones concernées. En effet, la Régie des Bâtiments veut procéder à de conséquents travaux de mise en conformité incendie des blocs occupés par la police fédérale. Ces travaux prévoient également l'enlèvement de l'amiante dans les zones de travail concernées.

Ces actions se déroulent en concertation avec les autorités locales, qui sont parfaitement informées des calendriers de réalisation, en vue d'améliorer la situation des polices fédérales liégeoise et auderghemoise. Je vous remercie de votre attention.

07.03 Vanessa Matz (Les Engagés): Monsieur le secrétaire d'État, je vous remercie.

J'entends de nouveau – et, si c'est le cas, je m'en réjouis – que tout va très bien, madame la marquise, et que des dispositions ont été prises. Tant mieux. Nous savons que la police liégeoise attend toujours ce nouveau bâtiment, étant donné que la date de son entrée en service semble reculer chaque jour davantage.

Je ne dois pas non plus vous expliquer toute la priorité qu'il convient de réserver aux bâtiments judiciaires et à ceux de la police, compte tenu des événements tragiques que nous connaissons. En effet, le gouvernement doit témoigner de son soutien à la police, que ce soit évidemment en termes d'effectifs, de moyens ou d'infrastructures. On ne peut pas vraiment dire qu'en l'occurrence, la police se soit sentie soutenue sous cette législature. Nous le regrettons bien évidemment.

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

De **voorzitter**: Vraag nr. 55041795C van mevrouw Chanson wordt omgezet in een schriftelijke vraag.

De openbare commissievergadering wordt gesloten om 14.56 uur.

La réunion publique de commission est levée à 14 h 56.